

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 30 Novembre 2013

Le 30 Novembre 2013 à 18h, les fondateurs de *l'association Entente pour la Solidarité, Entre-Aide et Amitié Rive Sud, organisme à but non lucratif*, se sont réunis en assemblée générale constitutive à la maison de famille le Chevalier située 2027, rue Daniel Longueuil.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée générale désigne Cheikh Faye comme en qualité de président de séance et *Moustapha Ndir* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition, des présents, le projet de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- proposition d'un comité de rédaction de statut et règlements;
- ouverture compte bancaire et stratégies de financements
- désignation des premiers membres du conseil et du bureau ;

Le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet :

Présentation de l'ESEA :

Avant l'assemblée générale, un groupe désigné avait travaillé pour que l'association puisse :

- Être enregistrée auprès du registraire de Québec : le NEQ est obtenu
- Ouvrir un compte bancaire dans une des banques de la place. Le compte est ouvert à BMO

Tous ces documents sont présentés aux membres de l'assemblée générale

BUTS DE L'ASSOCIATION

1. Favoriser l'entre -aide, la solidarité et l'amitié entre toutes les personnes, ressortissantes et amies du Sénégal qui résident sur la Rive Sud
2. Contribuer au bien être de ses membres et de leurs familles à travers la réalisation d'activités pédagogiques, culturelles, sociales ou sportives ainsi qu'à faciliter leur intégration culturelle, sociale, économique et professionnelle au Canada ;
3. Établir et d'administrer un centre culturel, social et sportif au bénéfice de ses membres et de toutes les populations qui habitent aux alentours du lieu d'implantation.

UN CENTRE CULTUREL, SOCIAL ET SPORTIF, POURQUOI ?

Avoir un lieu approprié où tenir :

- a) des activités éducatives et récréatives pour les jeunes (suivi des devoirs, aides scolaires, camps de vacances, pratiques sportives, etc.) ;
- b) une halte garderie pour s'occuper, pendant quelques heures, d'enfants dont les parents ont des contraintes occasionnelles de garde ;
- c) des activités de loisirs (cours de cuisine, de langues, de couture, de bricolage, etc.)
- d) un espace de promotion de la culture sénégalaise (expositions, conférences, concerts..) ;
- e) des cérémonies religieuses et sociales (baptêmes, mariages, anniversaires, autres fêtes)
- f) des réunions, ateliers, rencontres de partage, etc.

OBJECTIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENTS

Rassembler 100 000 \$CAN d'ici le 31 décembre 2015 grâce à :

- i. des cotisations mensuelles de 20\$ / famille pendant trois (3) années (du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015). Une personne vivant seule est considérée comme une famille ;
- ii. l'organisation d'activités de financement ;
- iii. l'obtention de dons, subventions, legs, etc.

Le président de séance ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres.

Il ressort des débats les principaux points suivants :

- Unanimité de la nécessité d'établir un centre socio culturel, éducatif et culturel au niveau de la localité et par la communauté.
- Réflexion sur les stratégies de financement du projet. Ce point a fait objet d'âpres discussions et une commission va être mise sur pied pour mener à bien ce projet.
- Le lieu géographique qui sera retenu pour y installer le centre.
- Conditions pour être membres, les statuts en rédaction proposeront de statuer sur ce point.
- Des propositions sont faites pour encourager les membres à faire des dons et le futur bureau est mandaté pour réfléchir sur comment encourager cela en instauration des privilèges aux membres plus méritants par exemple.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte le projet qui lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive met en place un bureau exécutif composé d'un administrateur (trice) général, son adjoint (e) et d'un secrétaire général et 3

commissions : éducation et vie collective- stratégies de financements et une commission de communication sensibilisation, animation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} délibération : L'assemblée générale fixe des cotisations mensuelles de 20\$ par famille pendant trois (3) années (du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015). Une personne vivant seule est considérée comme une famille. Un compte bancaire a déjà été ouvert et la gestion sera confiée à la commission des stratégies de financement

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} délibération : L'assemblée générale donne mandat au futur bureau de mettre en place un comité de rédaction des statuts et règlements généraux. Ce comité sera dirigé par l'administrateur général qui le formera.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil d'administration

Nom	Prénoms	Profession	Adresse
BAME	KHADYDIATOU	Educatrice a la petite enfance	4958 Boulevard Kimber St hubert
FAYE	CHEIKH	Expert –Formateur en SST	2271 Rue Bedard Longueuil
MALE	OUSMANE	Biologiste medical	2402 rue Lavallee longueuil
GAYE	IBRAHIMA	Specialiste en finances	544 Beliveau Longueuil
PAPE	TAHIR DIALLO	Professeur	555 Rue Diane Longueuil
NDIAYE	ASTOU NDEYE	Preposee aux beneficiaires	2317 Rue Laurier Longueuil
MAMADOU	GUEYE	Gestionnaire en Res Humaines	1669 rue julien lachapelle Chambly
SEYDI	LENA	Educatrice a la petite enfance	955 Blvd Cure Poirier ouest apt 2 Longueuil
DIOH	HENRIETTE	Consiellere assurance qualite	613 Rue Louise appt 2 Longueuil
SYLLA	ASSANATOU	Educatrice a la petite enfance	2271 Rue Bedard Longueuil
MOUSTAPHA	MANE	Technicien en informatique	4958 Blvd Kimber St Hubert
DIOP	SEYDINA	Etudiant soins infirmiers	613 Rue Louise appt 2 Longueuil
NDIR	MOUSTAPHA	Conseiller en emploi	5450 Blvd Gaetan Boucher appt 201 St Hubert
MASSATA	NDIAYE	Enseignant	2319 Rue Laurier, Longueuil, Quebec

Le bureau se chargera de coopter toute personne, qu'il jugera utile, dans le CA.

Et les décisions suivantes sont prises à l'unanimité

Le Bureau est élu jusqu'à la prochaine assemblée générale et il est composé de :

1. Administrateur Général : Cheikh FAYE

2. Administratrice Générale Adjointe : Mme Mané Khadydiatou BAME

3. Secrétaire Général : Ousmane MALE

4. Commissions :

- **Président Commission Finances et stratégie de financement:** Ousmane BADJI

Trésorier : Ibrahima Gaye

- **Président Commission Éducation et animation de la vie collective:** Pape T. Diallo

- **Président Commission Mobilisation et Communication :** Niokhor GUEYE

Commissaires aux comptes

- Mor NDIAYE

- Moustapha MANÉ

Il est demandé à tous les membres de la Communauté d'intégrer les commissions de leur choix afin de contribuer activement à l'atteinte des objectifs.

Envoyer un courriel à : esea.rivesud@gmail.com

Collecteurs

Sont nommés collecteurs de cotisations et dons :

- Mme Ndèye Astou NDIAYE, (Astou Cosmétiques, 425 King Georges)
- M. Samba DIOP (Boutique TÉRANGA SÉNÉGAL, 1289 chemin de Chambly)
- Seydina DIOP
- Élias GAYE
- Moustapha NDIR

Ces collecteurs recevront chacun une carte bancaire et réservée seulement au dépôt de fonds et des registres de dépôts

Modalités de versement des cotisations

1. Remise de chèques post-datés au nom de l'ESEA

2. Dépôt en numéraires directement dans le compte de l'ESEA au sein d'une agence BMO

3. Remise des cotisations à l'un des collecteurs ci-après désignés

Quatre signataires du compte bancaire sont : Ousmane Badji, Ibrahima Gaye, Mamadou Gueye et Léna Seydi

Il est demandé à tous les membres de la Communauté d'intégrer les commissions de leur choix afin de contribuer activement à l'atteinte des objectifs.

Le bureau prend l'engagement de continuer les démarches pertinentes auprès des autorités notamment la mairie (pour être reconnu comme organisme) et Revenu Canada (pour les futurs dons à recevoir).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15. Il est dressé un procès-verbal de la réunion signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance

MOUSTAPHA NDIR

Le président de séance

CHEIKH FAYE